

Postulat pour un plan climat communal

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Le réchauffement climatique est désormais une réalité, qui affecte et affectera toujours davantage notre quotidien si rien n'est fait pour l'endiguer.

La responsabilité humaine dans ce réchauffement, mise en exergue notamment par les travaux scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC), n'est plus à prouver et seule une action décidée et concertée à tous les niveaux institutionnels et de la société civile permettra d'éviter le pire.

Les pays industrialisés, dont la Suisse fait partie, ont une responsabilité particulière dans ce réchauffement, vu qu'ils émettent des gaz à effet de serre de façon industrielle depuis des décennies et qu'ils ont grandement contribué à l'accroissement de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère.

C'est donc ici et maintenant qu'il faut agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ! La Suisse a souscrit aux accords de Paris sur le climat et s'est engagée à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990. Cet objectif, loin d'être ambitieux au vu des enjeux et des risques que le réchauffement fait encourir à notre qualité de vie, ne pourra être atteint que si nous tirons toutes et tous à la même corde.

Le canton de Vaud a décidé de faire sa part, en élaborant un plan climat qui est un des objectifs du programme de législation 2017-2022¹.

Il a pour objectif de « mobiliser l'ensemble des forces autour d'une démarche cohérente, transversale et durable, organisée autour de trois axes thématiques :

- réduire les gaz à effet de serre ;
- s'adapter aux changements climatiques ;
- documenter les changements climatiques ».

De plus, le Grand Conseil vaudois a accepté dans sa séance du 19 mars 2019, une résolution déclarant l'urgence climatique². Cette résolution a pour but notamment de

- reconnaître la nécessité d'atténuer le changement climatique et ses graves conséquences comme une des tâches les plus prioritaires
- d'examiner l'impact sur le climat de tout objet à traiter concerné par cette problématique
- contribuer à informer, par le Conseil d'état et de manière détaillée, la population du canton sur le changement climatique, ses causes, ses effets ainsi que sur les mesures prises pour les combattre.

¹ <https://www.vd.ch/themes/environnement/climat/feuille-de-route-du-plan-climat-vaudois/>

² <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-precedentes/annee-2019/seance-du-mardi-12-mars-2019/resolution-laurent-mieville-et-consorts-au-nom-du-groupe-vertliberal-urgence-climatique/>

Les communes ont également un rôle à jouer dans cette indispensable transition vers une société « zéro carbone ». La Loi vaudoise sur l'énergie, à l'article 10 alinéa 2, nous rappelle d'ailleurs que Canton et communes doivent « mettre en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO₂ et autres émissions nocives. »

Forts de ces constats, nous demandons à la Municipalité, par le biais de ce postulat, de réfléchir à l'opportunité de mettre en place un « plan climat communal », visant à contribuer à limiter les impacts du réchauffement climatique en mettant en place notamment une **stratégie de réductions des émissions de CO₂ sur le territoire de la commune.**

Comme on sait que la mobilité participe pour 40% de l'émission des gaz à effet de serre, les communes peuvent notamment favoriser une mobilité douce et promouvoir l'utilisation du vélo en développant pistes cyclables et cheminements piétonniers, en renforçant les transports collectifs. Augmenter également la biodiversité et le nombre d'arbres, en particulier dans les nouveaux quartiers, le long des routes et des places, dans les cours d'école... et ainsi augmenter la capacité de stockage du CO₂, contribuer à la réduction des émissions de CO₂ en proposant aux habitant.e.s diverses subventions, certes cela existe pour des demandes en vue d'une économie d'énergie, et en rénovant ses bâtiments afin de les rendre énergétiquement efficaces. Il reste néanmoins encore à faire. Tout cela pourrait être géré par la nouvelle déléguée à l'environnement que la commune vient d'engager.

Nous demandons la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité et la remercions pour son attention à cette demande.

Catherine Roulet et Consorts

Le Mont, le 20 octobre 2020

